



Conseil Municipal du 6 février 2021 Procès-verbal

L'an deux mil vingt et un, le 6 février, à 10 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 30 janvier 2021

Étaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Estelle FORGET, Nicolas TANGUY, Thierry MERRAND, Françoise HAMEURY, Yann BRIAND, Philippe POHAREC, Françoise LE MITOUARD, Réjane LOUIN, Guéna PRIGENT, Théophile PAIMPARAY

Étaient absents : Françoise CABIOCH-LE GALL Pouvoir à Gwenolé GUYOMARC'H
Réjane LOUIN Pouvoir à Philippe POHAREC
Charlotte BERTALOT Pouvoir à Françoise LE MITOUARD
Guy NICOL Pouvoir à Théophile PAIMPARAY

Secrétaire de séance : Estelle FORGET

Attribution marché 2021-01 – Travaux réhabilitation de l'ancien presbytère

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal porte le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère et de l'École des Filles.

Suite à l'arrêté du permis de construire en date du 4 mai 2020, la Commune a lancé un appel à concurrence pour les travaux.

Un marché public à procédure adaptée a donc été lancé.

Cette consultation a été lancée le 5 novembre 2020 pour une remise des offres fixée au 10 décembre 2020 à 12h00.

La consultation comprenait 15 lots :

- 01 - DEMOLITION - DESAMIANTAGE - TERRASSEMENT - GROS-ŒUVRE
- 02 - CHARPENTE BOIS - BARDAGE
- 03 - COUVERTURE
- 04 - MENUISERIES EXTERIEURES
- 05 - MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS

- 06 - METALLERIE - SERRURERIE
- 07 - DOUBLAGES - CLOISONNEMENTS - ISOLATION
- 08 - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE
- 09 - PEINTURE
- 10 - ELEVATEUR PMR
- 11 - ELECTRICITE - CFO - CFA
- 12 - PLOMBERIE – SANITAIRE
- 13 - CHAUFFAGE - VENTILATION
- 14 - EQUIPEMENT DE CUISINE
- 15 - ESPACES VERTS

Les membres de la commission d'appel d'offres – Commission d'attribution des marchés à procédure adaptée - se sont réunis le 29 janvier 2021 à 10h30 afin de procéder au choix des meilleures offres au regard du rapport d'analyse des offres et des critères de sélection.

La Commission d'attribution des marchés à procédure adaptée propose d'attribuer les lots comme suit :

Lot	candidat	Montant HT
01 - DEMOLITION - DESAMIANTAGE - TERRASSEMENT - GROS-ŒUVRE	Entreprise ART VILLEMAIN	549.074,38 €
02 - CHARPENTE BOIS - BARDAGE	Entreprise DILASSER	171.319,55 €
03 - COUVERTURE	Entreprise UDOC	185.971,51 €
04 - MENUISERIES EXTERIEURES	Entreprise GROLEAU	130.410,49 €
05 - MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS	Entreprise GROLEAU	148.012,91 €
06 - METALLERIE - SERRURERIE	Ent. DESIGN METALLERIE	41.643,85 €
07 - DOUBLAGES - CLOISONNEMENTS - ISOLATION	Entreprise OPI	37.761,42 €
08 - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	Entreprise PERAN	17.544,45 €
09 - PEINTURE	Infructueux	<i>Proposition nouvelle procédure adaptée</i>
10 - ELEVATEUR PMR	Ent. GREEN DISTRIBUTION	16.400,00 €

11 - ELECTRICITE - CFO - CFA	Entreprise ARCEM	86.000,00 €
12 - PLOMBERIE – SANITAIRE	Entreprise CHAPALAIN	168.744,12 €
13 - CHAUFFAGE - VENTILATION	Entreprise CHAPALAIN	
14 - EQUIPEMENT DE CUISINE	Entreprise HORIS	17.756,78 €
15 - ESPACES VERTS	Infructueux	<i>Proposition nouvelle procédure adaptée</i>
	Total	1.570.639.46 €

Monsieur le Maire précise que des variantes et solutions pour le lot N° 3 seront vues à la dépose des ardoises du Presbytère, afin de voir si il y a possibilité de récupérer certaines ardoises de Locquirec.

Quant au lot N° 15, le cahier des charges sera revu, modifié et plus précis quant à la topographie du terrain.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par treize voix pour et deux abstentions**,*
Approuve l'attribution du lot N° 1 à l'entreprise ART VILLEMAIN,
Approuve l'attribution du lot N° 2 à l'entreprise DILASSER,
Approuve l'attribution du lot N° 2 à l'entreprise Union des Couvreurs (UDOC)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,*
Approuve l'attribution du lot N° 4 à l'entreprise GROLEAU,
Approuve l'attribution du lot N° 5 à l'entreprise GROLEAU,
Approuve l'attribution du lot N° 6 à l'entreprise DESIGN METALLERIE,

Approuve l'attribution du lot N° 7 à l'entreprise OPI,
Approuve l'attribution du lot N° 8 à l'entreprise PERAN,
Déclare infructueux le lot N° 9 – Peinture,
Approuve l'attribution du lot N° 10 à l'entreprise GREEN DISTRIBUTION,
Approuve l'attribution du lot N° 11 à l'entreprise ARCEM,
Approuve l'attribution des lots N° 12 et 13 à l'entreprise CHAPALAIN.
Approuve l'attribution du lot N° 14 à l'entreprise HORIS,
Déclare infructueux le lot N° 15 – Espaces Verts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer en tant que de besoin, tous documents afférents à l'exécution des marchés,

Autorise le maire à relancer une procédure adaptée pour les deux lots jugés infructueux, à savoir le lot N° 9 – Peinture et le lot N° 15 – Espaces verts.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire annonce que la date du prochain conseil municipal est fixée au 6 mars. Le règlement intérieur du Conseil Municipal sera à l'ordre du jour de ce conseil, après une réunion de la commission de rédaction.